

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 décembre 2009 à 18 h 00

AUJOURD'HUI dix sept décembre deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 décembre 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, président la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Françoise NOUHEN, Patricia AUCOUTURIER, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Cyril CINEUX, Roger GIRARD, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Corinne NAJIM, Thierry ORLIAGUET

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

Manuela FERREIRA DE SOUSA donne pouvoir à Djamel IBRAHIM-OUALI de la question n° 1 à la question n° 26.

Danielle AUROI donne pouvoir à Martine REMBERT-MANTELET à partir de la question n° 2.

Jean-Pierre BRENAS quitte la séance à partir de la question n° 2.

Christine PERRET quitte la séance à partir de la question n° 2.

A partir de la question n° 2, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 38

**PARTICIPATION DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FUTUR
ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTUREL (EPCC) DE L'ECOLE
SUPERIEURE D'ART**

L'Ecole Supérieure d'Art qui relève actuellement de la compétence de Clermont-Communauté doit obligatoirement évoluer à compter de 2010 vers un statut d'établissement public garantissant son autonomie et permettant de délivrer des diplômes nationaux (le DNSEP aura pour équivalence le Master).

Cette mesure permettra à l'école de s'inscrire dans un processus d'harmonisation des diplômes au niveau européen et d'intensifier ses relations avec les écoles étrangères.

Le statut d'établissement public de coopération culturelle (EPCC) sera parfaitement adapté à ce contexte et permettrait aux différents partenaires d'être membre à part entière de cet établissement.

Outre celle de Clermont-Communauté, du Conseil Régional et de l'Etat, la participation de la Ville pourrait être envisagée sous forme d'une aide fléchée au regard des actions territoriales de l'Ecole dans le domaine de la formation continue (organisation de cours publics et de l'action culturelle, organisation régulière d'expositions dans l'espace de l'atelier).

Dans cette perspective, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de valider la participation de la ville au Conseil d'Administration du futur EPCC et le projet de statuts ci-joint. Le financement municipal (à prévoir ultérieurement en DM) pourrait être de l'ordre de 30 000 € par an.

DELIBERATION

La proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 décembre 2009

Le Maire,

Pour le Maire, le 1^{er} Adjoint

Alain MARTINET

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à _____ et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,